



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 09/06/2021

LE PRÉFET DE LA SARTHE COMMUNIQUE : OUVERTURE DÉROGATOIRE DES COMMERCES LE DIMANCHE 04 JUILLET 2021 EN SARTHE

Le pays connaît une situation exceptionnelle du fait de la persistance de la crise sanitaire et des confinements répétés instaurés sur le territoire, impliquant notamment la fermeture des commerces considérés comme n'étant pas de première nécessité ou l'instauration de couvre-feu et de jauge pour l'accueil des clients. Les mesures sanitaires mises en œuvre font subir aux établissements de vente au détail qui mettent à disposition des biens et services une baisse d'activité et de chiffre d'affaires.

Au regard :

- des pertes économiques importantes subies par de nombreux commerces sur ces deux périodes de fermeture administrative ;
- des demandes exprimées par les commerçants sarthois ;
- des avis rendus dans le cadre de la consultation prévue à l'article L. 3132-21 du code du travail.

Patrick Dallennes, préfet de la Sarthe, autorise l'ensemble des commerces à employer des salariés le dimanche 04 juillet 2021, premier dimanche des soldes d'été. L'arrêté préfectoral fixe l'horaire de fermeture des commerces au public au plus tard à 20h00.

Les établissements qui feront le choix d'ouvrir le dimanche devront respecter strictement les droits des salariés, notamment en ce qui concerne :

- le choix ou non de travailler le dimanche (sur la base du volontariat exclusivement) ;
- les durées maximales du travail ;
- le repos compensateur ;
- la rémunération des salariés le dimanche (elle doit être égale au double de la rémunération due pour une journée équivalente).

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et consultable sur le site internet de la préfecture.